

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour l'Alberta

Coup d'œil sur l'Alberta	
Places	<ul style="list-style-type: none">• Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 21,8 pour cent des enfants âgés de zéro à cinq ans (2016)²⁸.• La maternelle n'est pas obligatoire quoique la vaste majorité des enfants âgés de cinq ans la fréquente.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none">• Tarifs de garde moyens par mois en garderie à l'échelle de la province (2016) :<ul style="list-style-type: none">• Poupons - 884 \$• 12 mois à 19 mois - 938 \$• 19 mois à 3 ans - 864 \$• 3 mois à 4,5 ans - 828 \$• 4,5 ans et plus - 796 \$• Tarifs de garde à temps plein médians par mois à Calgary (2017) :<ul style="list-style-type: none">• Poupons : 1 250 \$• Bambins 1 050 \$• Enfants d'âge préscolaire 1 000 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">• 58 pour cent des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à 12 ans sont à but lucratif (2016).
Salaires	<ul style="list-style-type: none">• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 15,33 \$ (2012)• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs 20 \$ (2012)

²⁸ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) en Alberta répondaient au besoin de 16 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

<p>Allocations provinciales (2015-2016)</p> <p>Dépenses totales pour les services de garde réglementés</p> <p>263 844 000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour frais de garde : 139 302 000 \$ • Financement ponctuel <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du personnel 972 000 \$ • Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> • Accreditation \$101,182,000 • Mesures incitatives pour la garde des poupons 8 000 000 \$ • Services de garde spécialisés (y compris l'inclusion) 5 782 000 \$ • Contrats avec les agences de services de garde en milieu familial 6 806 867 \$ • Allocation pour les services dans le Nord 2 169 000 \$ • Autres programmes de financement connexes <ul style="list-style-type: none"> • Visites au domicile 9 896 000 \$ • Centres de liaison parentale 26 210 000 \$ • La garde parentale 5 258 742 \$
---	--

Initiatives récentes en Alberta

En mars 2017, le gouvernement a lancé une nouvelle approche en matière de garde d'enfants axée sur la création de centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, soutenue par un engagement budgétaire de 10 M\$ sur trois ans. La pièce maîtresse de cette approche est le plafonnement des frais de garde à 25 dollars par jour. L'approche des centres d'AGJE a également pour objet de créer de nouvelles places, d'améliorer la qualité, de combler les lacunes de l'actuel réseau et de renforcer l'évaluation des services :

- Offrir des services de garde flexibles aux parents qui travaillent sur des quarts ou à temps partiel; offrir ces services dans des milieux faciles d'accès, incluant des colocations dans des immeubles publics.
- Mettre en œuvre les principes directeurs du programme pédagogique *Jeu, participation et possibilités*.
- Soutenir les enfants qui ont des besoins diversifiés.
- Collaborer avec d'autres prestataires de services pour accroître les connaissances entourant la diversité culturelle et l'acquisition du langage, les caractéristiques uniques aux enfants autochtones, et offrir des ressources et les mesures de soutien pour les parents et les familles vulnérables dans le besoin.

Les garderies n'utilisent pas toutes pour cette approche, ce qui entraîne des variations en fonction des besoins locaux et des collectivités. La première phase de cette approche vise à transformer 13 garderies existantes en centres d'AGJE et à créer 9 nouveaux centres d'AGJE en Alberta [gouvernement de l'Alberta, 2018].

PLAN D'ACTION DE L'ALBERTA

Après le projet pilote initial de 22 centres d'AGJE, le gouvernement étendra l'approche pour créer 100 autres centres (82 seront des garderies existantes, et 18 nouveaux centres d'AGJE seront créés). [Gouvernement de l'Alberta, 2018]

Le gouvernement entend utiliser les fonds fédéraux pour étendre son programme de centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le plan d'action indique que les fonds fédéraux seront utilisés pour financer environ 78 centres d'AGJE en plus des 22 centres déjà subventionnés par le gouvernement de l'Alberta. Les fonds fédéraux seront affectés à des subventions d'exploitation. Le processus est déjà entamé : les versements aux garderies sélectionnées ont commencé en mars 2018.

Les lignes directrices du processus de déclaration d'intérêt pour devenir un centre d'AGJE définissent en détail les exigences en matière d'abordabilité, d'accessibilité, de qualité et d'inclusion auxquelles les centres doivent se conformer.

- **Accessibilité** : jusqu'à 3 000 \$ peuvent être demandés pour la création d'une place (place entièrement nouvelle ou résultant d'une augmentation de la fréquentation). Lorsque possible, les nouvelles places doivent être créées dans les collectivités où il manque de places, où les résultats en matière de développement des jeunes enfants sont insatisfaisants et où les besoins sont élevés; elles doivent accroître la participation des poupons et des enfants ayant des besoins particuliers; elles doivent être aménagées dans des édifices communautaires et être offertes en partenariat avec des établissements publics; et elles doivent se situer dans un milieu accueillant.
- **Abordabilité** : les frais de garde doivent être plafonnés à 25 \$/jour; des subventions pour frais de garde et des programmes d'accréditation doivent être offerts.
- **Qualité** : les centres d'AGJE doivent appliquer les principes directeurs du cadre pédagogique pour l'AGJE; ils doivent faciliter le perfectionnement professionnel sur place afin de permettre à tous les enfants de participer pleinement, y compris ceux qui ont des besoins particuliers; et ils doivent encourager les parents à s'engager dans un processus d'assurance de la qualité. Les centres d'AGJE sont encouragés à instaurer un plancher salarial, quoique cette mesure demeure facultative (elle est financée par le gouvernement).
- **Améliorations** : les déclarations d'intérêt doivent contenir une ou plusieurs améliorations, dépendamment des besoins du milieu. Il pourrait s'agir de collaborer avec des prestataires de services locaux, soutenir l'acquisition d'une langue, soutenir un service de garde en milieu rural ou offrir des horaires flexibles.
- **Autre** : les centres d'AGJE choisis doivent participer à une évaluation et faire partie d'une communauté d'apprentissage avec d'autres centres; ils doivent remettre au gouvernement leurs états financiers et se soumettre à d'autres exigences provinciales entourant leur marque.

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 45 630 673 \$	Exercice 2 : 45 593 076 \$	Exercice 3 : 45 593 076 \$	TOTAL : 136 816 825 \$
---------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Accessibilité

- Environ 9,98 M\$ à chacun des trois exercices financiers pour accroître l'accessibilité, notamment en créant de nouvelles places, en augmentant les inscriptions et en accueillant les enfants qui ont des besoins spéciaux et divers. On prévoit que 3 000 nouvelles places seront ainsi créées.

Abordabilité

- Environ 23,19 M\$ à chacun des trois exercices financiers pour améliorer l'abordabilité, notamment en plafonnant les frais de garde à 25 \$/jour. Ce financement permettra de répondre aux besoins des familles, et d'offrir des heures d'ouverture flexibles et prolongées, des places pour poupons et bambins, et de l'aide pour accueillir des enfants ayant des besoins particuliers. Il est prévu que jusqu'à 4 500 enfants en profiteront.

Mode d'exploitation

- Le plan d'action souligne brièvement qu'en vertu du processus de déclaration d'intérêt, des demandes seront reçues d'organismes à but non lucratif qui exploitent déjà une garderie agréée ou qui se proposent de le faire, mais il n'y a pas d'autres précisions à cet égard.

Inclusion, équité et diversité

- Les fonds consentis pour accroître l'accessibilité et réduire les coûts (abordabilité) comprennent des services pour les enfants et les familles dont les besoins sont diversifiés ou qui ont besoin de services plus flexibles.
- Environ **4,79 M\$ à chacun des trois exercices financiers** afin d'accroître l'accessibilité, mettre en œuvre le cadre pédagogique pour la petite enfance *Jeu, participation et possibilités* et appliquer des pratiques inclusives pour favoriser la participation des enfants ayant des besoins particuliers. Il est prévu que 4 500 enfants en profiteront.
- Environ **6,04 M\$ à chacun des trois exercices financiers** pour apporter des améliorations, comme offrir des heures d'ouverture flexibles et des services inclusifs (comme décrit dans le guide de la déclaration d'intérêt), améliorer la diversité linguistique et l'acquisition du langage. Il est prévu que jusqu'à 4 500 enfants en profiteront.
 - Offrir la version française du cours en ligne d'introduction à la garde d'enfants.
 - Accroître le soutien destiné à l'application du cadre pédagogique dans les services de garde francophones.

Autre

- Environ 1,6M\$ à chacun des trois exercices financiers affectés aux coûts administratifs.

En quoi le plan d'action de l'Alberta est-il innovateur?

Le plan d'action met en relief plusieurs éléments des centres d'AGJE qui correspondent, selon le gouvernement, à des approches innovatrices, notamment la mise en œuvre généralisée du cadre pédagogique pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants; un modèle d'encadrement en milieu de travail pour améliorer les compétences du personnel; des regroupements communautaires de services de garde et de programmes parentaux; des services d'encadrement sur place dans le but de faire respecter davantage la réglementation et de faire la promotion de la qualité.



Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant | Une Place